



Déclaration préalable CTA 22 janvier 2020

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA.

Ce CTA est principalement consacré aux opérations de préparation de rentrée et à la carte de formation académique. Mais il n'aura échappé à personne qu'il se tient dans un contexte social inédit par l'ampleur de la mobilisation, soutenue par la majorité de la population, et qui s'inscrit dans la durée, face à l'obstination du gouvernement à maintenir son projet de retraites par points. Ce projet, qui s'inscrit dans la casse du système social français que mène actuellement le gouvernement, est un nouveau renoncement à une société plus juste et solidaire qu'avait voulue le conseil national de la résistance.

Dans ce contexte, Madame la Rectrice, vous avez refusé la demande de report émanant d'une majorité des élus des personnels de reporter le CTA du 14 janvier du fait du mouvement social. La FSU avec la CGT et FO ont refusé de siéger au CTA du mardi 14 janvier. Il a donc été reconvoqué ce jour. Comment interpréter ce refus autrement que comme le signe de l'aveuglement et du mépris de l'institution face aux revendications qui se font entendre. Le gouvernement, et notre institution à tous les niveaux, s'obstinent à aller à l'encontre des demandes des personnels. Nous n'avons d'ailleurs pas eu de retour à la demande de report du groupe de travail prévu ce vendredi, jour d'appel à la grève de plusieurs organisations syndicales représentatives. Maintenir ce groupe de travail vendredi 24 janvier, à l'occasion duquel doivent être examinées les Lignes directrices de gestion pour le mouvement intra-académique, en dépit du mouvement social national et intersyndical prévu ce jour, ne ferait que confirmer que la prétendue loi de transformation de la fonction publique n'a aucun autre but que celui d'éviter désormais à l'administration tout dialogue avec les organisations syndicales. La manière dont se déroule actuellement le mouvement interacadémique est d'ailleurs symptomatique : refus obstiné de l'administration de répondre aux sollicitations légitimes des organisations syndicales, qui ont pour seul objectif d'informer les collègues au mieux ; consignes confinantes à l'absurde données aux gestionnaires, qu'il n'est plus même possible d'interroger, y compris sur des questions de lecture de la note de service.

Les personnels de l'Education Nationale, grands perdants de la réforme des retraites par points, ont été présents en grand nombre dans les mobilisations pour son retrait. Ceci a permis de mettre en lumière la faiblesse de nos rémunérations et la dégradation de nos conditions de travail-et contraint le Ministre à communiquer sur une revalorisation des enseignants, alors que depuis son arrivée, aucune mesure financière n'a été prise, le gouvernement étant même responsable du report d'un an des mesures PPCR actées dans le quinquennat précédent. Pour l'instant, le Ministre n'a pris des engagements chiffrés que sur l'année 2021. Il lie la revalorisation à **la réforme des retraites**, puisqu'elle n'est en définitive qu'une compensation, et voudrait s'en servir de levier pour modifier nos obligations de service.

C'est donc clair, la réforme des retraites devient bien prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers. La FSU s'oppose à toute tentative de dégrader encore nos conditions de travail et revendique avec les

personnels une véritable loi de programmation : un échéancier, une explicitation de la nature des mesures et celle des sommes engagées. C'est ce qui a prévalu en 1989 lors de la revalorisation de nos carrières.

Les E3C ont commencé depuis quelques jours. La FSU avec les personnels combat la réforme du BAC dont les E3C sont une des composantes. Outre les aspects idéologiques de cette réforme, son impréparation est flagrante : aberration pédagogique de ces épreuves qui conduisent au bachotage au beau milieu de l'année de première, problèmes d'organisation, lourdeur de la procédure, inégalités des conditions de passage et de traitement entre établissements et donc, entre élèves. C'est pour cela Madame la Rectrice que la quasi-totalité des organisations syndicales vous a demandé l'annulation de ces épreuves. Notre courrier est resté à ce jour sans réponse de votre part !

Partout dans l'académie, la FSU aux côtés des personnels appelle à empêcher la mise en œuvre des E3C, les mobilisations s'organisent. L'institution doit entendre la demande, portée par un nombre croissant de personnels, d'annulation de ces E3C et de leur transformation en épreuves terminales nationales.

Lors des déclarations préalables précédentes nous avons dénoncé la dégradation des conditions de travail des enseignants et des conditions d'enseignement dans les écoles. Le suicide de Christine Renon a mis en lumière la situation plus particulière des directrices et directeurs d'école et a posé aussi, la question du fonctionnement des écoles.

La priorité au primaire n'est que toute relative. Les REP et REP+ ont effectivement vu leur nombre de postes augmenter dans le cadre de la mise en place du dédoublement des CP et CE1 parfois en générant une augmentation des effectifs dans les classes non dédoublées et la suppression, sans aucune évaluation, du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Ce dispositif mis en place pour lutter contre la difficulté scolaire met à mal la liberté pédagogique de nos collègues. Ils ne sont plus concepteurs de leur métier mais deviennent de simples exécutants. L'impossibilité de répondre à l'accumulation d'injonctions diverses et parfois contradictoires affecte leur activité.

Ces conditions de travail sont propices à créer des tensions qui peuvent affecter la santé du personnel. Les dotations, certes positives bien qu'insuffisantes, de ces dernières années n'ont pas permis d'améliorer les conditions de travail des enseignants.

Alors qu'il s'agit d'un levier reconnu pour lutter contre la difficulté scolaire, d'une manière générale, les effectifs hors classes dédoublées, n'ont pas baissé. Les RASED décimés (il y a une dizaine d'années maintenant) n'ont toujours pas été reconstitués et voient leurs missions toujours élargies.

Le nombre de remplaçants reste toujours insuffisant pour permettre d'assurer partout la continuité du service public d'éducation. Le non-remplacement des maîtres détériore les conditions de travail de nos collègues et pénalise les élèves dans leurs apprentissages.

Comment envisager avec un tel budget contraint de donner plus de temps de décharge aux directrices et directeurs, d'améliorer le fonctionnement des écoles ?

L'Etat doit s'assurer que tous les personnels ne soient pas affectés par leurs conditions de travail, l'Etat doit donner les moyens nécessaires pour que l'école publique permette à tous les enfants de réussir leur scolarité.

Une fois de plus, lors de l'année des élections municipales, les opérations de cartes scolaires qui se déroulent habituellement en janvier/février seront décalées de deux mois, ce qui repousse d'autant les procédures de préparation de la rentrée 2020. Cette décision reste incompréhensible. Nous souhaiterions en connaître les raisons.

Dans le second degré, le ministre continue d'affaiblir le Service Public d'Education. En effet, au niveau National, 820 suppressions d'emplois sont annoncées alors que le budget 2020 en prévoyait 440. Ces nouvelles suppressions d'emplois dans le second degré s'ajoutent aux 5 250 suppressions d'emplois cumulées de 2018 et 2019.

Dans ce contexte national de suppressions de postes, on pourrait penser que l'académie de Versailles, avec l'affichage de la création de 108 emplois, est préservée. Cependant, la réalité est toute autre : en réalité, seuls 82 emplois, et non 108, sont créés. Les 26 autres le sont en heures supplémentaires alors même que la charge de travail des personnels est déjà très lourde. Cette hausse est à mettre en regard de l'augmentation du nombre d'élèves dans le second degré dans l'académie : 5 670 élèves de plus qu'à la rentrée 2019 ! Nous sommes donc bien face à une nouvelle baisse de moyens dans l'académie qui accentue les effets des années précédentes et continue de dégrader nos conditions de travail en baissant le taux d'encadrement et en faisant exploser les heures supplémentaires.

Plus personne n'est assez naïf pour encore croire que la réforme précipitée du lycée ne génère pas une baisse des heures d'enseignement. Avec la diminution du nombre d'heures réglementaires dans les disciplines du tronc commun l'an dernier, cela aura des conséquences sur les postes. Les options vont payer un lourd tribut à la mise en concurrence et à l'absence de fléchage des dotations pour les mettre en place.

Le collège n'est pas épargné avec l'alourdissement des effectifs et la poursuite d'une réforme « assouplie » mais sans moyens, génératrice de concurrence accrue entre établissements et disciplines. Les projets de réforme de l'éducation prioritaire et les premiers retours des départements en termes de dotations laissent présager un abandon de l'ambition que l'État doit avoir pour compenser la difficulté sociale, particulièrement en REP.

Le projet de Loi de finances pour 2020 (PLF 2020) prévoit 685 suppressions d'équivalents temps plein (ETP) de professeurs dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire ce qui veut donc dire que c'est, sur la voie professionnelle que portera l'intégralité des suppressions de postes sur le second degré (-400ETP). L'académie de Versailles, qui reste démographiquement dynamique, bénéficie pour la totalité des structures second degré de la création de 108 équivalents temps plein dont 32 sur les lycées. Nous souhaiterions connaître à ce titre, le solde spécifique en ETP pour le corps des PLP.

La réforme de la voie professionnelle génère déjà de nombreuses difficultés, comme en témoignent les remontées et l'enquête intersyndicale menée auprès de la profession à l'automne dernier. Le ministre refuse de prendre en compte ces difficultés, qui ne pourront que se renforcer avec la montée en puissance de la réforme en septembre 2020. Il répond avec deux mois de retard à l'alerte sur les risques psychosociaux déposée en CHSCT ministériel en se défaussant sur le Comité de suivi et les séminaires prévus dans le schéma directeur de formation. Le Comité de suivi n'a encore formulé aucune préconisation concrète que le ministre lui demande de poursuivre « la communication sur le sens global de la réforme pour en faciliter l'appropriation » et de promouvoir le « travail en équipe dans les établissements à travers le conseil pédagogique ». Pire, il compte enjoindre les IEN à diffuser les bonnes pratiques via la création de « banques d'idées ». Le SNUEP-FSU combattra les injonctions pédagogiques et rappelle qu'aucune obligation d'abonder ces banques d'idées n'incombe aux PLP. Le ministre n'est plus à une contradiction près : devant la faiblesse des élèves en français et en mathématiques, il demande d'utiliser des heures de consolidation alors même que sa réforme supprime des heures dans ces deux disciplines. Pour le SNUEP-FSU, les heures de co-intervention, de chef-d'œuvre et de consolidation doivent être transformées en heures disciplinaires pour les enseignements généraux et professionnels, de façon à ce que les enseignants puissent construire des progressions au lieu de subir ce morcellement injonctif, superficiel et contre-productif de leurs heures.

La carte des formations professionnelles laisse apparaître une nouvelle contraction des capacités d'accueil en GA. Si cette dernière pouvait être justifiée les années antérieures du fait d'un manque de demandes des élèves, force est de constater que cette réduction se fait cette année alors même que les classes sont pleines. Nous estimons que l'objectif ministérielle (réduction de 50%) doit au minimum prendre en compte, à la fois la demande des élèves pour ces sections, mais aussi la situation de l'insertion professionnelle qui reste particulière au sein de notre académie

Avant de finir, Madame la Rectrice, nous tenons à rappeler notre attachement à vivre au mieux le dialogue social, dans le respect des organisations syndicales représentatives, de la démocratie, des instances qui régissent le fonctionnement de notre institution.

Nous vous avons alertée sur le calendrier retenu pour les instances dans les différents départements de notre académie. Suite à la reconvoication du CTA, les groupes de travail ont été programmés avant la tenue du CTA. Or, les documents ne peuvent pas, en principe, être transmis avant la tenue du CTA puisque c'est ce dernier qui se prononce sur la répartition des moyens entre départements, entre collèges et lycées. C'est pourtant précisément ce qui a été fait par les DSDEN, au mépris de l'instance statutaire qu'est le CTA. Nous vous avons donc demandé que leur calendrier soit revu afin de prendre en compte la nouvelle date prévue pour le CTA et de laisser aux élus des personnels le temps nécessaire pour préparer les instances. La FSU dénonce et condamne fermement ces pratiques et leur aggravation cette année : en contournant ainsi les instances du dialogue social, l'Administration prive ces instances de sens et les réduit à de simples chambres d'enregistrement.

Pour finir, face à l'entêtement du Gouvernement à maintenir son projet de réforme des retraites par points, la FSU dans le cadre interprofessionnel, appelle à continuer et à amplifier le mouvement inédit de par son ampleur et sa durée : déjà 49 jours de mobilisation !

Pour cela, elle appelle les personnels à participer aux actions prévues localement le jeudi 23 janvier et à se mettre massivement en grève **le 24 janvier**, jour de présentation du projet au conseil des ministres, et à rejoindre la manifestation parisienne !